



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE

Président (2021-2024) : Patrick OCHALA

Membre (2021-2024) : Maxime AIRIEAU / Louis AUCHE / Flore DESCAT / Sandrine GREFFIN / Laurie FELIX / Sylvie MENNEGAND / André-Luc TOUSSAINT / Nicolas REBBOT / Benjamin VALETTE

Président (2025-2028) : Benjamin VALETTE

Membres (2025-2028) : Maxime AIRIEAU / Eleonora BUFALINI / Flore DESCAT / Gilles FEDI / Germain LICCIONI / Clémentine LEGENDRE / Céline MAURO / Sylvie MENNEGAND / Nicolas REBBOT

SAISON 2023/2024 – Éléments définitifs

La Commission Fédérale de Discipline s'est réunie sept fois durant la saison 2023/2024. Les audiences se sont majoritairement déroulées en visioconférence au regard de l'efficacité du traitement des dossiers et de l'organisation des réunions par ce biais.

Sur toute la saison 2023/2024, le nombre de participants à la Commission a oscillé entre 4 et 6 membres présents, étant précisé que toutes les personnes absentes étaient en général soit excusées soit avaient un intérêt à l'affaire qui les forçait à se déplacer.

Sur un total de 37 dossiers différents, la Commission Fédérale de Discipline a décidé :

- de ne pas entrer en voie de sanction pour 3 d'entre eux ;
- de sanctionner les intéressés d'un avertissement dans 2 dossiers ;
- d'une interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de volley pour 5 dossiers, et d'une suspension temporaire de licence pour 17 dossiers, étant précisé que 21 de ces décisions ont été assorties partiellement du sursis.

CFD	20.09.2023	21.11.2022	05.12.2023	06.02.2024	12.03.2024	27.05.2024	07.06.2024	TOTAUX
Dossiers	3	4	3	6	6	10	5	37
Sanctions								
Relaxe			1	1			1	3
Avertissement	1			1				2
Blame						1		1
Amende		4				3		7
Suspension de licence			2*	2*	5*	6*	2*	17
Retrait de licence								0
Interdiction d'exercice de fonction	1				2*		1*	4
Interdiction de participer directement ou indirectement aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFvolley	1**				3*		1*	5
Interdiction pour une durée fixée d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier								0
Inéligibilité aux instances dirigeantes							1*	1
Radiation				2	1		1	4
Match à huis-clos						1		1
Activités d'intérêt général						1		1
Sursis partiel	1		2	2	2	7	2	16
* temporaire								
** définitif								

SAISON 2024/2025 – Éléments en cours arrêtés au 16 avril 2025

Désormais, la Commission Fédérale de Discipline est dotée de deux vice-présidents permettant, en cas d'absence du Président, que la présidence soit assurée par l'un deux, et composée exclusivement de juristes de formation permettant une sécurisation juridique des décisions prises par celle-ci. Le présentiel est désormais privilégié pour certains dossiers notamment pour des infractions relatives aux maltraitements physiques, verbales, psychiques et sexuelles.

La Commission Fédérale de Discipline s'est réunie cinq fois. Trois de ces audiences se sont déroulées en visioconférence au regard de l'efficacité du traitement des dossiers, de la disponibilité des personnes convoquées et de l'organisation des réunions par ce biais.

Sur la saison 2024/2025, le nombre de participants à la Commission a oscillé entre 4 et 7 membres présents, étant précisé que toutes les personnes absentes étaient en général soit excusées soit avaient un intérêt à l'affaire qui les forçait à se déplacer.

Sur les 22 dossiers traités au 16 avril 2024 – étant précisé que la CFD attend d'autres saisines d'ici les prochains jours, et doit statuer sur des dossiers en cours -, la CFD a décidé :

- de ne pas entrer en voie de sanction pour 1 d'entre eux ;
- de sanctionner les intéressés d'un avertissement dans 2 dossiers ;
- de radier 1 licencié ;

CFD	11.09.2024	13.11.2024	06.02.2025	14.02.2025	20.03.2024	TOTAUX
Dossiers	4	5	2	4	7	22
Sanctions						
Relaxe			1			1
Avertissement		2				2
Blame				2		2
Amende				2		2
Suspension de licence	3*	2*	1*		4*	10
Retrait de licence						0
Interdiction d'exercice de fonction					1**	1
Interdiction de participer directement ou indirectement aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFvolley	2*					2
Interdiction pour une durée fixée d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier						0
Inéligibilité aux instances dirigeantes						0
Radiation		1				1
Match à huis-clos				2	1	3
Sursis partiel	4	2	1	2	5*	14
* temporaire						
** définitif						

Benjamin VALETTE
Président de la Commission
Fédérale de Discipline

